

étendit l'enquête parlementaire également aux ministères qui s'étaient suivis depuis le mois d'août 1914.

Quant à une motion socialiste du même jour qui se prononçait pour le principe républicain, elle provoqua l'abstention de Pescatore et de trois de ses amis libéraux.

Le 17. 12. 1918 éclata la révolte de la compagnie des volontaires.

Pescatore fut un des députés qui essayèrent de ramener le chef de la révolte sur la voie légale : d'abord à titre privé et conjointement avec d'autres députés libéraux et socialistes, puis en tant que membre de la commission d'enquête désignée en séance de la Chambre du 20 décembre.

Puis ce fut la « révolution » du 9. 1. 1919.

Comme, bien-entendu, il fallut un « Comité de Salut public », on alla en quête de personnalités représentatives — ce qui n'était pas chose aisée.

C'est ainsi que J.-P. *Probst*, Robert *Brasseur* et Maurice Pescatore n'acceptèrent d'entrer au Comité que sous réserve qu'ils ne l'envisageaient que comme un élément « non révolutionnaire » destiné à maintenir l'ordre.

Et comme ces trois parlementaires étaient opposés à l'idée de bâcler une révolution en un tour de main et qu'ils n'étaient disposés à proclamer la république « qu'en principe », quittes à la faire ratifier par le peuple ou ses représentants, il était évident qu'ils ne pouvaient pas s'entendre avec les autres membres du Comité de Salut public, et ils se retirèrent. (14)

Ce que l'on interpréta comme suit : « MM. Brasseur et Pescatore. . . flottent, attendent on ne sait quoi. Ils seraient à la rigueur de braves républicains en France, mais voilà, il faut être royaliste en Belgique. . . » (15)

La question de la dynastie trouvant la plus heureuse des solutions, S. A. R. la Grande-Duchesse Charlotte prêta serment sur la Constitution, le 15. 1. 1919.

Dans la séance de la Chambre du lendemain où, selon ses propres termes, on délibérait « sous la pression des bayonnettes » (françaises), Pescatore exposa encore une fois sa manière d'envisager l'avenir du pays.

Les mêmes idées seront propagées à partir du 22 du même mois jusqu'au 3 octobre par le journal « Le Luxembourg » auquel Pescatore collabora activement.

Le referendum du 28. 9. 1919 trancha nettement toutes les questions en l'air.

En voici les résultats essentiels, (16) les chiffres entre parenthèses étant ceux qui se rapportent à la commune de Rollingergrund.

Electeurs inscrits 126 193 (1173) ; votants 90 984 (875).

De 85 871 (820) bulletins valables,

66 811 (618) s'étaient prononcés pour le maintien de la Grande-Duchesse Charlotte,

16 885 (178) pour la république,